

Pour un spectacle vivant accessible à tous : des spectacles *Relax*

Mise en place d'un dispositif d'accessibilité humaine pour les personnes avec un handicap complexe :
autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, maladie d'Alzheimer...

QUOI ?

Mise en accessibilité de spectacles : les représentations inclusives *Relax* proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut profiter du spectacle et vivre ses émotions sans crainte, ni contrainte.

POUR QUI ?

Pour les personnes avec un handicap complexe, notamment. Sans conditions d'accueil adaptées, les comportements hors norme que peuvent entraîner ces handicaps détonnent dans une salle de spectacle. Familles comme professionnels du médico-social osent peu s'y rendre. Le cadre rassurant et détendu de ces représentations *Relax* y permet également l'accueil de parents avec de jeunes enfants.

POURQUOI ?

Pour faciliter l'accès de ce public aux lieux culturels en l'y familiarisant progressivement.
Pour rassurer les personnes en situation de handicap et leur entourage, et aussi le public non concerné par le handicap, les professionnels de la salle, et les artistes.

COMMENT ?

En proposant un environnement rassurant et un assouplissement des codes à certains spectacles afin de permettre leur partage convivial. Le dispositif *Relax* repose essentiellement sur un accueil et une information claire du public - avec et sans handicap - assurés par une équipe formée.

Ciné-ma différence, est une structure-ressource spécialisée dans l'accessibilité humaine nécessaire pour rendre accessible les lieux culturels aux personnes avec un handicap complexe. Elle accompagne l'équipe de l'établissement tout au long du montage puis dans le suivi du projet, assure la formation des personnels et bénévoles, et fournit les outils.

Le partenariat entre l'établissement et Ciné-ma différence est formalisé par une convention.

A. PRÉALABLE AU PROJET

Le projet doit avoir le soutien explicite de la direction et être pleinement intégré à l'offre culturelle de l'établissement.

Le projet doit être celui d'une équipe plurielle et transversale.

Il convient d'identifier l'ensemble des services et personnels concernés directement et indirectement par le projet (accueil, administration, techniciens, sécurité...) et de leur fournir une information claire permettant d'anticiper les adaptations éventuelles à apporter.

Pour monter le projet dans les meilleures conditions, il faudra consacrer le temps nécessaire à cette phase d'information afin que tout le monde comprenne en quoi l'inclusion est non seulement pertinente mais valorisante pour la salle de spectacle et pour son personnel.

B. LE MONTAGE DU PROJET

1. Audit des espaces de la salle

Effectuer un repérage des accès depuis les transports en commun et les parkings.

→ Réalisation d'un **plan d'accès simplifié**

Effectuer un repérage de la salle et des circulations depuis l'entrée.

Identifier les zones de confort, les difficultés et embûches éventuelles selon chaque type de handicap, les trajets vers et depuis les sorties de secours, les places réservées aux PMR, les accès aux toilettes - dont accessibles aux PMR, etc.

Prévoir le placement précis de l'équipe d'accueil avant, pendant et après la projection.

→ Réalisation d'un **plan de placement de l'équipe d'accueil**

2. Programmation

Définir le nombre de spectacles adaptés proposés par saison.

NB : la régularité est essentielle pour la réussite du dispositif.

Proposer des spectacles « naturellement accessibles », pour tout public et pour jeune public.

Prévoir l'horaire des spectacles en fonction des contraintes du public en situation de handicap, le week-end, plutôt en après-midi.

→ Réalisation d'un **plan de programmation sur une saison**

3. Les artistes / l'équipe technique

Dès le choix de la programmation, et de nouveau avant le spectacle, sensibiliser les équipes artistiques à la pertinence du projet et à ses enjeux.

Expliquer le dispositif et le déroulement d'un spectacle adapté.

Préciser les réactions possibles du public en situation de handicap, à savoir des manifestations parfois atypiques de leurs émotions.

4. Préparation de l'accueil du public

Pour accueillir des personnes avec un handicap complexe et informer le public sans handicap, la présence d'une équipe d'accueil conséquente, clairement identifiée tout au long du parcours, est absolument nécessaire. Elle est coordonnée par le responsable du projet.

La taille de l'équipe nécessaire pour l'accueil et l'information des publics varie selon la salle de spectacle et la complexité de ses accès.

L'appui de bénévoles formés est indispensable, au moins dans un premier temps, pour assurer un accueil sécurisant et une information du grand public. Ciné-ma différence apporte son aide pour leur recrutement : conseil, guide de recrutement, modèles d'annonce...

Les professionnels directement concernés par l'accueil du public recevront une formation : connaissance des handicaps, attitude à adopter, façon d'informer le public, foire aux questions...

NB : La présence de bénévoles formés ne dispense pas de sensibiliser l'ensemble du personnel de la salle et, lorsque c'est possible, de dégager peu à peu en interne une équipe référente.

→ Planification d'une **séance de formation**

 Bien définir et clarifier le rôle des bénévoles vs celui des personnels d'accueil.

Sensibiliser les bénévoles aux spécificités du spectacle vivant.

Bien leur expliquer ses contraintes :

- Informer au mieux l'ensemble du public tout en assurant la fluidité de l'entrée d'un très grand nombre de spectateurs.

- Veiller aux besoins des publics en situation de handicap (notamment de se lever) tout en respectant le travail des artistes sur scène.

Une visite de la salle est indispensable et, si possible, la venue à un spectacle pour observer les circulations du public et les moments clés, notamment l'arrivée des spectateurs.

5. Préparation de l'information du public

Outils fournis par Ciné-ma différence ou réalisés avec son aide :

- Guide en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) avec photos des lieux et des intervenants en situation

- Affichettes

- Plaquettes explicatives génériques pour tout le public

- Gilets jaunes permettant d'identifier les personnes chargées de l'accueil adapté

- Éléments du mot de bienvenue pré-représentation

- Textes pour la brochure de saison et la note de programme.

→ Réalisation d'un **guide en FALC**

6. Communication sur les spectacles adaptés

Pour vaincre les résistances et faire en sorte que les personnes en situation de handicap osent se rendre à ces spectacles, un important travail d'information doit être mené en amont du premier spectacle et poursuivi ensuite : auprès des familles intéressées, des relais dans les associations, les établissements médico-sociaux, les lieux socioculturels, etc.

→ Création/enrichissement d'une **liste de diffusion**

Informez sur le site Internet de la salle.

Informez sur la page du spectacle et sur la page de réservation.

Informez sur la brochure de saison et sur la note de programme du spectacle.

Envoyez, avant le spectacle, un mail à **tous** les spectateurs ayant réservé pour cette représentation adaptée. Joignez à ce mail le guide en FALC et le plan d'accès de la salle.

Communiquez via les médias de la Ville, la presse, les structures associatives et relais, etc.

→ Élaboration d'un **plan de communication**



A voir : Mise en place de stratégies de communication réciproques entre structures culturelles ayant la même démarche d'accessibilité.

7. Réservations

Déterminez une procédure de réservation pour le public en situation de handicap.

Un questionnaire permettra de recueillir au moment de la réservation les besoins spécifiques des spectateurs : emplacement pour fauteuil, aide pour marcher / monter-descendre des marches, malvoyant, malentendant, besoin d'être près d'une sortie, vertige, etc.

Effectuer le placement des spectateurs en tenant compte de ces besoins.

→ Réalisation d'un **questionnaire de réservation spécifique**

8. Tarif

Le tarif sera établi en fonction des particularités et possibilités de la salle.

L'objectif est celui d'une accessibilité globale et donc également financière, et cela peut être compliqué pour le spectacle vivant dont les tarifs sont parfois élevés et peuvent varier selon le placement dans la salle.

Les personnes adultes en situation de handicap ont des revenus très faibles. Quant aux familles avec un enfant ou un adolescent avec un handicap complexe, même celles qui ont des moyens financiers suffisants hésiteront à prendre des places pour toute la famille, alors qu'elles craignent de devoir quitter la salle en cours de spectacle.



Ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion axée sur la compensation du handicap.

Des pistes seront étudiées dans le cadre d'une comparaison d'expériences françaises et étrangères.

C. LE SPECTACLE

1. Avant le spectacle

Les équipes

Recontacter les bénévoles et les salariés prévus et confirmer leur présence.

Prévoir le temps nécessaire le jour du spectacle pour prendre / reprendre contact avec les artistes, les techniciens, les agents de sécurité, et les autres agents qui orientent le public. Vérifier que chacun est informé. Se rendre disponible aux questions.

L'accompagnement du public

L'accueil et l'accompagnement des spectateurs s'opèrent sans discontinuité, selon le plan de placement de l'équipe d'accueil qui a été préalablement réalisé, depuis l'entrée du bâtiment jusqu'au fauteuil dans la salle.

L'information du public

Si cela est possible, une information individuelle est donnée à chaque spectateur à l'entrée.

Si un programme imprimé est donné aux spectateurs, un texte d'explication y figure.

Un mot de bienvenue contenant des explications claires sur le spectacle adapté est prononcé juste avant le début de la représentation, par un responsable de l'établissement ou par l'un des artistes se produisant.

2. Pendant le spectacle

L'équipe d'accueil est répartie dans toute la salle de façon à pouvoir anticiper et répondre aux besoins éventuels – par exemple se déplacer, sortir.

L'équipe est disponible pour aider l'ensemble des spectateurs, et entourer, rassurer et soutenir ceux qui en auraient plus particulièrement besoin.



L'équipe forme un cadre rassurant mais non intrusif ni contraignant.

3. Après le spectacle

Le public est accompagné jusqu'à la sortie de l'établissement.

L'équipe d'accueil (salariés et bénévoles) échange sur le déroulement de la séance, le public présent, les succès / difficultés de ce spectacle adapté.

Un bref compte-rendu est réalisé par le responsable du projet, via le formulaire sur le site Internet de Ciné-ma différence.

→ Rédaction d'un **compte-rendu du spectacle**

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ciné-ma différence accompagne depuis 2005 des collectivités locales, associations, salles de cinéma dans le montage d'un dispositif de séances de cinéma accessibles. Depuis 2016, son action s'élargit à d'autres propositions et lieux culturels : médiathèques, salles de concert, théâtres.

Contact :

✉ : coordination@cinemadifference.com

☎ : 01 71 20 22 64

Site Internet :

www.cinemadifference.com

Spot de sensibilisation :

<http://www.cinemadifference.com/avec-ou-sans-handicap-la-culture-c-est-pour-tout-le-monde.html>